



EHPAD Les Girondines



Livret d'accueil Résidents & Familles

EHPAD LES GIRONDINES - 16 allée Eugène Niboyet - 69007 LYON - Téléphone : 04 72 76 85 20

E.mail : accueil@girondines.fr - Site internet : <https://girondines.fr/>

Validé par Annabel SOLIGNAC, directrice



Bienvenue aux Girondines

Madame, Monsieur,

Vous allez bientôt découvrir votre nouveau lieu de vie *Les Girondines* et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. La Direction et l'ensemble des équipes vous souhaitent la bienvenue.

Pour vous guider dès votre arrivée, nous vous remettons ce livret d'accueil qui vous permettra de vous familiariser avec la vie de l'établissement et qui vous fournira des informations pratiques sur le fonctionnement de votre nouveau lieu de vie.

L'offre de soins très diversifiée de notre établissement et ses nombreux services associés permettent de répondre aux besoins les plus variés en matière d'autonomie, de sécurité, d'âge et de déficits aussi bien moteurs que sensoriels ou cognitifs. Une attention particulière est apportée à la stimulation des capacités résiduelles de chacun, ainsi qu'à des démarches thérapeutiques visant à remplacer les médicaments par un environnement et des activités adaptés.

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous apporter aide et appui, et vous assurer un accompagnement et des soins personnalisés de qualité.

N'hésitez pas à faire appel à nos services et à nous faire part de vos préoccupations, appréciations et suggestions. Elles nous aideront à améliorer votre confort et votre qualité de vie.

A la fin de ce livret d'accueil, vous trouverez la charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous et vous souhaitons un agréable séjour.

Annabel Solignac
La Directrice



Sommaire

Découvrir votre nouveau lieu de vie	p.4
Votre cadre de vie & les services proposés	p. 11
La vie sociale et l'animation	p.16
Votre participation à la vie des Girondines	p.18
Les tarifs et aides financières	p.20
Votre admission et votre accueil dans l'établissement	p.23
Vos droits et vos obligations	p. 25
Annexes	p. 27



Découvrir votre nouveau lieu de vie

«un lieu, des liens, des vies»



Une ouverture récente malgré une histoire ancienne qui remonte à avril 1978. Dénommé « Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles », il était implanté 22 rue de l'Effort et disposait alors de 66 places. C'est en 2008 que l'association décide de procéder à une étude sur les besoins quantitatifs et qualitatifs d'accompagnement des personnes âgées : compte tenu de l'impossibilité de faire évoluer le bâti existant vers ces modes d'accompagnement, l'association, en accord avec ses autorités de contrôle et de tarification, décide de procéder à la reconstruction totale de l'EHPAD sur un nouveau terrain dans le même arrondissement de Lyon.

Pour plus d'informations sur l'historique de l'association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles (FRRA), veuillez consulter le site :

<http://girondines.fr/association/#association>

Les Girondines se situent au **16 allée Eugénie Niboyet** dans le **7^{ème} arrondissement de Lyon**.

L'établissement dispose de nombreux accès aux transports de toute nature : la localisation de l'établissement en bordure de l'allée piétonnière Eugénie Niboyet permettant aux résidents, quel que soit leur handicap, d'y circuler en toute sécurité.

Accès aux Girondines : veuillez consulter le site internet des Girondines pour visualiser le plan d'accès

<https://girondines.fr/#accés>

Les commerces de proximité, ainsi que les transports en commun (métro B et ligne C7, station « Place Jean Jaurès »), sont accessibles en quelques minutes :

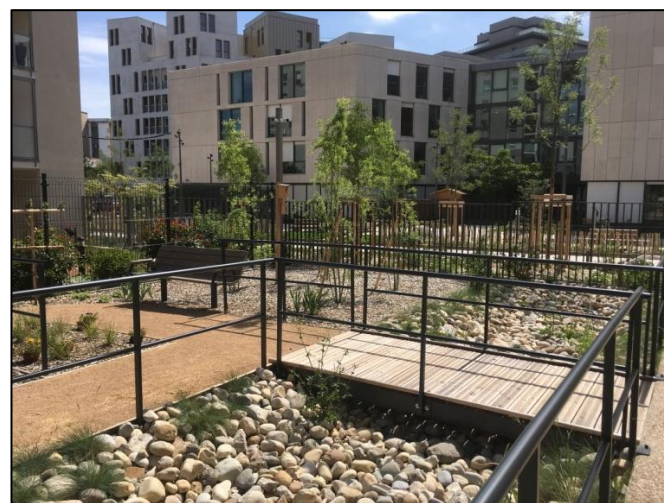
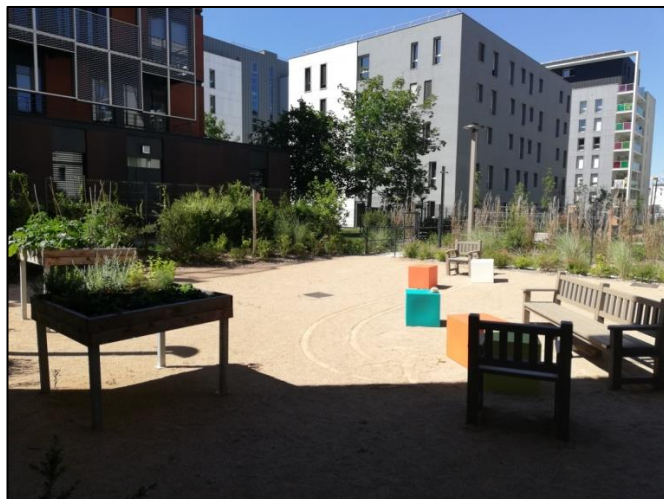
- ➔ A 90 m : **Bus C7 rue Crepet**
- ➔ A 200 m : **Station Velo'V - Farge/Crepet**
- ➔ A 300 m : **Métro Place Jean Jaurès** : ligne métro B en accès direct depuis la Gare Part Dieu.
- ➔ A 300 m : **Bus C22 arrêt Girondins/Yves Farge**



Fidèle à ses valeurs, ce nouvel établissement de 74 places, dont 8 en hébergement temporaire, et 14 en unité Alzheimer est ouvert à tous les publics de personnes âgées. Cependant, il accueille prioritairement :

- les personnes atteintes de déficiences visuelles et/ou sensorielles ;
- les personnes seules dépendantes n'ayant pas d'aidant familial ;
- les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou symptômes apparentés ;
- les personnes âgées de moins de 60 ans (sous certaines conditions) ;

Les demandes provenant des habitants du 7ème arrondissement et des personnes ayant de la famille domiciliée à LYON ou dans la région proche, dans le cadre d'un rapprochement familial, peuvent être prioritaires. Par ailleurs, des places sont attribuées sous certaines conditions, selon des engagements pris par convention avec différents organismes et institutions ayant réservé des lits. L'emplacement est favorable aux rencontres intergénérationnelles par sa proximité avec les habitants du quartier qui profitent des aménagements de l'allée Eugénie Niboyet et la gestion dans le même bâtiment d'appartements en location.



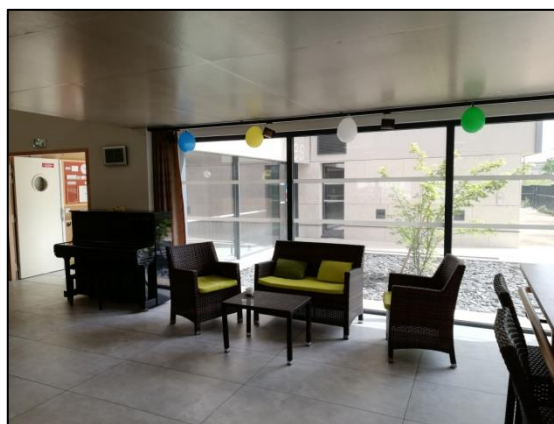
L'organisation de l'établissement favorise l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou symptômes apparentés aux différents stades de la maladie et leur maintien dans la structure lorsqu'elles avancent dans la maladie. Différentes modalités de prise en charge sont possibles facilitant un parcours sans rupture. Pour les résidents de l'EHPAD hébergés dans les services traditionnels, et en accord avec leur projet de soin, un accompagnement spécifique à la journée peut être proposé au sein du **PASA (pôle d'activités et de soins adaptés)**, situé au 3ème étage.

L'entrée au PASA relève d'une décision médicale en accord avec le résident et sa famille.

Lorsque la personne présente des symptômes comportementaux plus importants, elle est alors hébergée dans l'**UASA (unité Alzheimer)**. Ce service protégé de 14 résidents présente un projet spécifique de prise en soins, destiné à apaiser la personne en favorisant son accompagnement personnalisé et en respectant son rythme. 2 places sont réservées pour l'hébergement de courte durée

Le bâtiment est construit sur 7 étages au-dessus du rez-de-chaussée.

- Le rez-de-chaussée comprend l'accueil principal, ainsi que les espaces administratifs, une salle polyvalente, la lingerie, la salle de restaurant et la cuisine, le salon de coiffure.



- Les trois étages au-dessus du rez-de-chaussée regroupent chacun deux ailes constituées de dix chambres qui se rejoignent dans les salons collectifs, pour les temps quotidiens (petit déjeuner, animation). Chaque étage est distribué par une cage d'escalier double (sur chaque aile) et deux ascenseurs de grande capacité. Le Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) se situe au 3^{ème} étage.



Le niveau 4 est réservé à l'**UASA** (unité d'accompagnement spécifique Alzheimer) et accueille les résidents présentant des troubles cognitifs associés à des manifestations comportementales. Il est aménagé de manière à permettre la libre circulation des résidents en toute sécurité. Il dispose de deux salles d'activité, d'un coin salon cocooning et d'une terrasse sécurisée de 200 m².

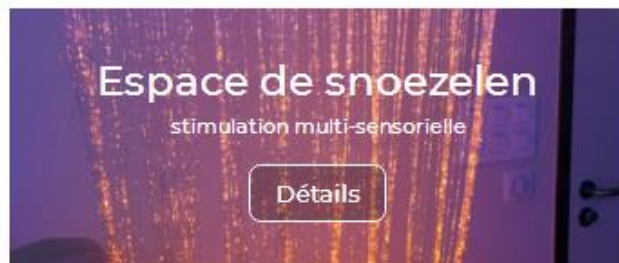


- **Le niveau 5** comprend un centre de formation lié à l'activité de l'association.
- Des appartements indépendants sont situés aux **cinquième, sixième et septième étages**. Ils sont destinés à une population fragilisée par un handicap sensoriel ou moteur mais suffisamment autonome pour vivre seule, dans un cadre sécurisé. Un ascenseur ne desservant que cet étage leur est spécialement destiné depuis l'accueil.

La thérapie par le bien-être

Seul du genre en région Auvergne Rhône-Alpes, cet espace est destiné prioritairement aux résidents des Girondines. Le pôle « bien-être » regroupe dans un même espace de trois-cent mètres carrés une diversité d'équipements tout à fait exceptionnelle, mise au service de la santé des utilisateurs dans une optique de réduction du recours aux médicaments. Le résident bénéficie également d'un parcours sensori-moteur qu'il peut poursuivre sur la terrasse adjacente, aménagée en solarium.

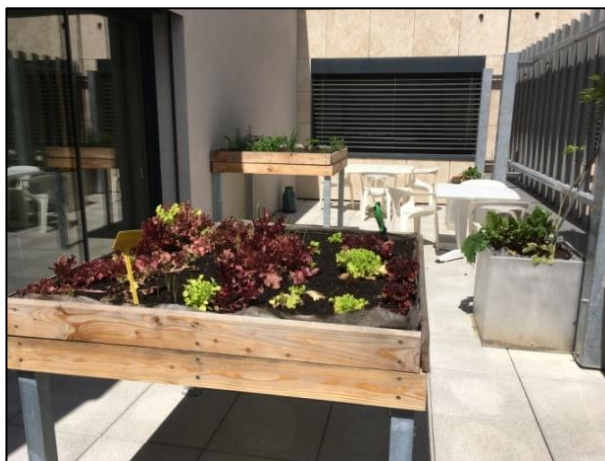
Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le lien suivant : <https://girondines.fr/pole-bien-etre/>



Des personnes âgées d'autres EHPAD sont également les bienvenues dans des plages horaires qui leur sont réservées, selon un partenariat défini par une convention.

Les aménagements extérieurs

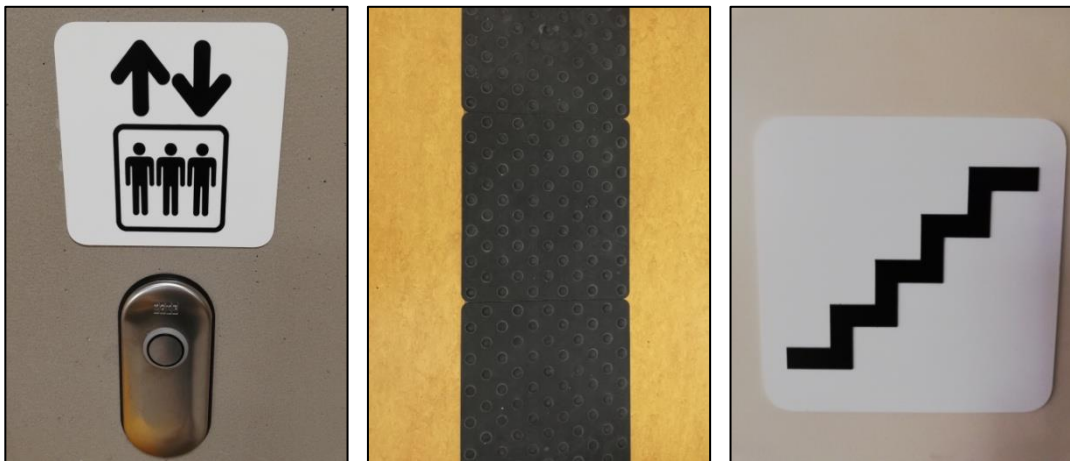
L'établissement dispose d'un jardin dans lequel un physio-parc a été aménagé. L'objectif de cet espace extérieur est d'accompagner et aider les personnes à se mettre en mouvement dans un espace ludique et adapté, composé d'équipement conçus et fabriqués à cet usage. Il est accessible à tous les résidents de l'établissement et de leurs proches en dehors des plages horaires d'accompagnement à visée thérapeutique établis par la psychomotricienne.



Une signalétique adaptée

L'EHPAD les Girondines s'est attaché à mettre en place une signalétique favorisant le repérage et la sécurité des résidents :

- Chaque étage se distingue par une couleur qui lui est spécifique : jaune au 1^{er} étage, orange au 2^{ème} étage, rouge au 3^{ème} étage et vert au 4^{ème} étage ;
- Un visuel différencié (forme et couleur au sol) permet le repérage des ascenseurs et des couloirs d'étage ;
- Une zone podotactile est située à chaque départ d'escalier ;
- Une bande en relief avertit du changement de sol et de pièce ;
- La continuité du balisage se manifeste par des indications de trajectoire en relief imagées ou chiffrées.



- Des bornes vocales sont installées en sortie es ascenseurs et à l'accueil pour faciliter le repérage de nos résidents malvoyants ou aveugles



Votre cadre de vie & les services proposés

Votre chambre

Votre chambre est votre espace privatif. D'une superficie de 23 m², elle a été conçue de manière à créer une ambiance chaleureuse : présence importante de bois dans les fenêtres, les plinthes, les rayonnages et la tête de lit. Elle est équipée d'un lit électrique à hauteur variable, d'une table de chevet, d'un fauteuil, d'une table, d'une chaise et d'un placard penderie. Dans chaque chambre se trouve une salle de bains avec un lavabo, une douche et des sanitaires adaptés.



Pour votre confort et votre sécurité, des repères visuels et tactiles ont été intégrés : repérage en relief sur la porte de la chambre côté couloir, repérage podotactile à l'entrée de la salle de bain, proximité des commandes, rampes verticales et horizontales. Un système d'appel est installé dans la chambre et dans la salle de bain, vous permettant d'appeler le personnel à tout moment de la journée et de la nuit.



Dans votre chambre, vous pouvez apporter les éléments de décoration que vous souhaitez. Il est également possible d'y installer un petit mobilier dans la limite de l'espace disponible.

Les services proposés

L'entretien

Pour continuer à mobiliser le plus longtemps possible vos capacités d'autonomie, et en lien avec votre projet d'accompagnement personnalisé, l'équipe peut vous encourager à gérer le petit entretien de votre chambre (réfection du lit, dépoussiérage...).

Cependant, le ménage quotidien de votre chambre et les petites réparations sont assurés par le personnel de l'établissement. Leur coût est intégré dans les frais de séjour.

Toute dégradation volontaire est facturée au prix coûtant de sa réparation ou de son remplacement.

La télévision

L'établissement ne fournit pas de téléviseur. Si vous souhaitez apporter le vôtre, il vous faudra fournir à l'établissement un certificat de conformité établi par un professionnel habilité.

Le téléphone

Le branchement de la ligne téléphonique est assuré par l'accueil. Vos appels vers l'extérieur font l'objet d'une facturation par l'établissement intégrant l'abonnement mensuel. L'appareil de votre choix peut être installé dans votre chambre.

Le courrier

Votre courrier est distribué chaque jour selon réception via les services de la poste par l'animateur ou l'animatrice.

Le linge

Le linge domestique (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) est fourni par l'établissement qui prend également en charge son entretien.

Concernant vos vêtements, un trousseau-type comportant un nombre suffisant de linges de change vous permettant de conserver hygiène et confort est vivement recommandé. Le linge est renouvelé aussi souvent que nécessaire par vous-même ou votre famille.

L'EHPAD propose un service optionnel de blanchisserie pour le linge personnel des résidents. Cette prestation est assurée par le prestataire Bulle de Linge. Toutefois, ce service ne comprend pas le linge dit "délicat" (soie, laine, rhovyl, tissus thermolactyls, etc.).

Si vous souhaitez bénéficier du service de blanchisserie, il vous faut marquer l'ensemble de vos vêtements. Dans le cas où le linge ne serait pas marqué, un système de marquage systématique est mis en place par les professionnels en charge de la blanchisserie ; il vous sera facturé.

Si vous souhaitez bénéficier du service blanchisserie, le coût mensuel forfaitaire est supporté par vous-même en supplément des frais d'hébergement (cf. contrat de séjour).

Les salles de restaurant

La salle de restaurant principale est située au rez-de-chaussée. Vaste et lumineuse, elle a été conçue, aménagée et meublée pour favoriser la convivialité et le confort des résidents pendant le temps du repas. Elle comprend un espace dédié aux familles souhaitant partager un repas avec leur parent. Cet espace est accessible tous les jours de la semaine, le midi et le soir.



Un espace réservé de la salle à manger est mis à disposition des résidents souhaitant recevoir leurs proches pour un repas spécifique (anniversaire, fête familiale, etc). Sur commande, la cuisine de l'établissement peut assurer la préparation du repas et le service.



L'UASA et le PASA disposent chacun d'une salle à manger avec une cuisine pour l'organisation des repas thérapeutiques.

Les repas

La cuisine est aménagée de manière à respecter l'ensemble des règles d'hygiène imposées par la réglementation (normes HACCP). La prestation restauration est assurée par une société spécialisée dans la restauration collective, les plats sont préparés sur place.

Le petit déjeuner

Vous prenez votre petit déjeuner dans le salon de votre étage. Il est préparé et vous est servi par le personnel soignant entre 7h30 et 9h30. Vous pouvez vous y rendre en tenue de nuit si vous le souhaitez.

Les repas de midi et du soir

Si vous résidez dans les services jaune, orange ou rouge (respectivement du 1^{er} au 3^{ème} étage), vous descendez en salle de restaurant pour le repas de midi à 12h00 et celui du soir à 18h15.

Si vous résidez à l'étage vert (4^{ème} étage), vous prenez vos repas dans la cuisine thérapeutique de l'étage.

Si vous participez aux activités du PASA, vous prenez votre repas de midi au PASA et votre repas du soir dans la grande salle de restaurant.



Le goûter

Un goûter est servi dans les salons des étages tous les après-midi à 15h15.



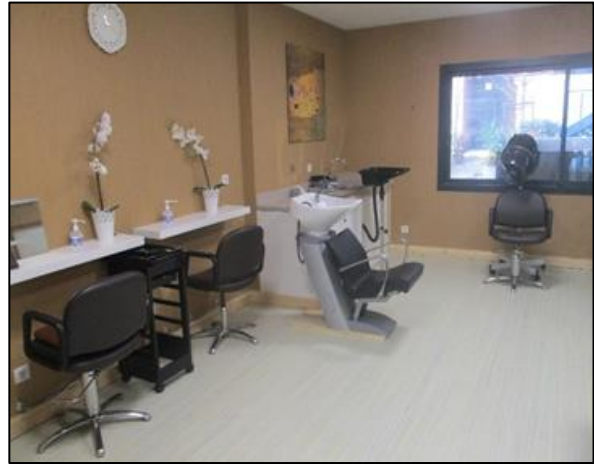
Gouter d'anniversaire à l'EHPAD Les Girondines

Le bar

Espace de rencontre et de convivialité, un bar est ouvert en continu. Situé à l'entrée de la salle de restaurant du rez-de-chaussée, il donne sur l'entrée de l'établissement et sur l'allée piétonnière Eugénie Niboyet. Vous pouvez vous y rendre à toute heure de la journée et y consommer une boisson chaude ou fraîche.

Le salon de coiffure

Les coiffeurs vous accueillent les mardis, jeudis et vendredis sur rendez-vous. Le salon de coiffure, situé dans le hall d'entrée de l'EHPAD, est conçu et équipé de manière à permettre aux résidents, ainsi qu'à tous les usagers de la résidence (familles et personnels), d'y être accueillis et coiffés comme dans un salon de ville.



Les visites

Vos visiteurs sont le bienvenus tous les jours de 10h30 à 20h30. Cependant, l'établissement attire leur attention sur le fait que la matinée est consacrée aux soins et aux toilettes réalisés dans les chambres des résidents. Les visites faites pendant ces heures ne devront pas empêcher le respect de l'intimité des résidents et ne pas gêner le travail des soignants.





La vie sociale et l'animation

Les professionnels de l'établissement co-construisent avec chaque résident son projet personnalisé dans les trois mois suivant son entrée. Ce projet est réactualisé en fonction de l'évolution des besoins et des attentes du résident, au fil du temps et au minimum une fois par an.

Dans les semaines suivant votre entrée dans l'EHPAD, vous serez donc amené à rencontrer un membre du personnel, identifié comme votre référent, pour évoquer avec lui votre projet personnalisé. Il vous posera des questions pour identifier vos attentes et envisagera avec vous les actions, activités, animations... auxquelles vous souhaiteriez participer. Le projet finalisé vous sera présenté pour que vous puissiez le valider.

Le volet « vie sociale » de l'ensemble des projets personnalisés fonde le **projet d'animation et de vie sociale** de l'établissement. Ce projet est donc lui aussi évolutif.

L'animation

*Madame, Monsieur,
La résidence Les Girondines vous informe des activités
proposées pour le mois de Mars.*

les matins à 11h00
Lecture du Journal

Les après-midi

Les animations suivies de 14h à 16h accueillent les familles

Jeu 1 : Messe
Vendredi 2 : Fête des grands-mères

Lundi 5 : Karaoké
Mardi 6 : Cinéma
Mercredi 7 : Jeux de société
Jeu 8 : Les femmes sont à l'honneur/ Radio Zu
Vendredi 9 : Créa'telier: Perchoir à oiseaux

Lundi 12 : Une famille en or s'invite dans la maison
Mardi 13 : Lecture de nouvelles
Mercredi 14 : Les petits Gironlois nous rendent visites
Jeu 15 : Messe
Vendredi 16 : Jeux de mots et de lettres/ A 18h sortie pour Nostal'Zu de l'équipe des Girondines

Lundi 19 : Relaxation
Mardi 20 : Le printemps !
Mercredi 21 : Café papotage
Jeu 22 : Un petit tour au marché
Vendredi 23 : Sortie Musée Gallo romain

Lundi 26 : Chabadabada
Mardi 27 : Atelier Multimédia
Mercredi 28 : Anniversaire du mois
Jeu 29 : Messe
Vendredi 30 : Loto

Des animations sont proposées tous les matins de 10h30 à 12h00 et après-midi de 15h30 à 17h00 dans les espaces de vie des étages jaune, orange et rouge (du 1^{er} au 3^{ème} étages).

Chaque étage présente une spécificité :

- Le **premier étage**, qui se caractérise par sa couleur jaune, est réservé aux activités ludiques. Y sont proposés des jeux de société, des activités manuelles, etc.
- Le **deuxième étage**, de couleur orange, est organisé autour de la détente. C'est à cet étage que se situe l'espace bien-être. Le personnel y propose des activités de stimulation sensorielle, des ateliers de gymnastique douce, des soins du corps, etc.
- Le **troisième étage**, de couleur rouge, est l'espace multimédia. Les résidents y trouvent un ordinateur en libre accès, l'animatrice y propose la lecture du journal et des débats sur des sujets d'actualité, etc.



Vous êtes invité à vous déplacer d'un étage à l'autre pour participer aux animations. L'objectif est de favoriser la rencontre et de permettre la découverte d'activités variées, tout en créant des ambiances spécifiques en lien avec les différents types d'animations. Les espaces d'animation sont ouverts pour vous permettre de circuler librement.

Au **quatrième étage** (de couleur verte) qui accueille l'UASA, des animations spécifiques, adaptées aux résidents souffrant de troubles cognitifs, y sont proposées.

Le **PASA** propose également des animations particulières, en lien avec les spécificités des personnes qui y sont accueillies

Repas festifs, journées à thème et événements ponctuent vos journées

- De nombreux repas festifs et journées à thème sont proposés aux résidents.

Découvrez tous les repas festifs organisés aux Girondines : http://girondines.fr/category/blog/repas_festifs/

Exemple de sortie où deux membres des familles de résidents et une belle équipe de bénévoles ont pris la route en scooters électriques en direction du **quartier de Confluence** !



Découvrez les autres événements sur le lien : <http://girondines.fr/category/blog/evenement/>



Votre participation à la vie des Girondines

Le conseil de la vie sociale

Vous êtes associé, ainsi que les membres de votre famille et le personnel de l'établissement, à la vie de l'EHPAD, par l'intermédiaire du Conseil de la Vie Sociale (CVS) dont les compétences portent notamment sur l'organisation de la vie quotidienne et les modifications substantielles touchant aux conditions de la prise en charge.

A cet effet, le CVS émet un avis et fait des propositions, en particulier sur :

- la vie quotidienne, l'organisation interne (règlement de fonctionnement) ;
- les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques ;
- l'animation de la vie institutionnelle (favoriser les relations entre ses participants) ;
- le fonctionnement et la tarification ;
- les projets de travaux et d'équipements, l'entretien des locaux ;
- l'affectation des locaux collectifs ;
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Le CVS est composé d'au moins :

- deux représentants des personnes accueillies ;
- deux représentants des familles ;
- un représentant du personnel ;
- un représentant du conseil d'administration.

Sauf situation particulière, ces membres sont élus par l'ensemble des personnes de chaque collège, pour au moins un an renouvelable et pour une période de trois ans au plus.

Dans la mesure du possible, le président du CVS est un résident. Si aucun résident ne souhaite assurer cette fonction, elle est alors confiée à un représentant des familles.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins trois fois par an. Les noms des membres du CVS sont affichés à l'accueil.

Le CVS est un lieu d'échanges ayant pour objectif d'améliorer en permanence la qualité de service pour mieux vous satisfaire. N'hésitez pas à contacter vos représentants pour leur faire connaître vos remarques, vos suggestions, vos questions... Elles seront abordées lors de la réunion suivante et vous pourrez retrouver les réponses qui y seront apportées dans le compte rendu affiché à l'accueil.

La commission restauration

Une commission restauration se réunit trois fois par an. Vous pouvez y participer avec d'autres résidents, la directrice, le responsable de la restauration.

Au cours de cette rencontre, vous pouvez évoquer tous les sujets relatifs à l'organisation des repas, aux menus, à la qualité des plats.

Vos suggestions sont les bienvenues. Elles sont étudiées, soit directement au cours de la réunion, soit ultérieurement par le responsable de la restauration et l'équipe de cuisine.

Questionnaires de satisfaction

Vous pouvez donner votre avis et formuler vos observations à tout moment auprès du personnel soignant, du médecin coordonnateur, du cadre de santé et de la directrice. Vous pouvez également en faire part à vos représentants au CVS.

De façon plus formelle, l'avis de tous les résidents est sollicité une fois par an par l'intermédiaire d'un questionnaire. C'est l'occasion pour vous de faire part de votre niveau de satisfaction sur l'ensemble des prestations de l'établissement et de faire connaître vos éventuelles suggestions d'amélioration.



Les tarifs et les aides financières

Comprendre sa facture en EHPAD

La facture en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) comprend plusieurs parties. Il est important de bien comprendre à quelles prestations correspondent chacune des parties et comment les prix sont fixés. Des aides peuvent diminuer le montant de la facture.

Les EHPAD proposent 3 prestations à leurs résidents :

- **l'hébergement** : il s'agit d'une prestation hôtelière : restauration (pension complète), mise à disposition d'une chambre, entretien des espaces privatifs et communs...
- **un accompagnement relatif à la dépendance des résidents** : du personnel formé intervient auprès des résidents, par exemple pour l'aide à la toilette, aux déplacements...
- **une prise en charge médicale quotidienne (soins)** : les EHPAD sont des établissements médicalisés. Ils emploient donc du personnel soignant : médecin coordonnateur, infirmiers, aides-soignants... L'équipe soignante s'occupe de la prise en charge médicale quotidienne des résidents : distribution des médicaments, réalisations des pansements...

A chacune de ces trois prestations, correspond un tarif journalier :

- **un prix hébergement journalier** (fixé par le président de la Métropole de Lyon) à la charge du résident,
- **un tarif dépendance journalier** (fixé par le président de la Métropole de Lyon), à la charge du résident et qui peut être en partie pris en charge par la Métropole de Lyon dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie),
- **un tarif soins journalier** à la charge de l'Assurance maladie. Les tarifs soins sont fixés par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes. Le coût des dépenses médicales collectives de l'établissement n'est pas facturé aux résidents mais il est couvert par un financement de l'Assurance maladie versé directement à l'EHPAD. Le montant versé par l'Assurance maladie permet à l'établissement de financer les frais de personnels (infirmiers, aide soignants...), l'achat des produits pharmaceutiques de base utilisés par

le personnel, le matériel nécessaire aux soins. Ce financement ne s'applique qu'aux dépenses médicales collectives de l'établissement. Il ne s'applique pas aux dépenses médicales personnelles des résidents. Les décisions tarifaires annuelles des autorités de tarification (la Métropole et de l'ARS) s'imposent aux résidents et à l'établissement.

Pour consulter les tarifs de l'EHPAD les Girondines, veuillez télécharger le document « Tarifs » sur le lien suivant : <http://girondines.fr/documents/#autresdocs>

Les différentes conditions tarifaires sont précisées en annexe de votre contrat de séjour. La facturation est établie à terme à échoir dès le premier mois d'entrée. Pour plus d'informations sur la facturation en EHPAD, veuillez consulter :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-dans-un-etablissement-medicalise/comprendre-sa-facture-en-ehpad>

Les prestations facturables

Vous pouvez bénéficier des services annexes :

- ➡ Soit proposés par des prestataires extérieurs à l'EHPAD tels que le salon de coiffure, le pédicure, etc. Dans ce cas, vous en assurez le coût financier en payant directement le service au prestataire qui vous fournira une facture.
- ➡ Soit internes à l'EHPAD tels que la blanchisserie, le téléphone, certaines sorties proposées par l'animatrice, etc. Ces frais supplémentaires ne font pas l'objet d'une facturation particulière ; ils sont ajoutés sur la facture mensuelle.

Les aides financières

- ➡ L'établissement les Girondines est habilité pour la totalité de ses places à accueillir des bénéficiaires de **l'aide sociale à l'hébergement**. Pour toute personne dépourvue de ressources suffisantes pour assurer le coût de l'hébergement, une demande peut être formulée auprès des services de la Métropole de Lyon qui instruit le dossier. Pour toute information sur la démarche de demande, veuillez consulter :

<https://www.grandlyon.com/services/aide-sociale-a-l-hebergement-personnes-agees.html>

- ➡ L'établissement répond aux normes d'attribution de **l'Allocation d'Aide Pour le Logement** (A.P.L.) ; cette allocation permet, après demande et accord, de couvrir une partie des frais d'hébergement.

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès, veuillez consulter le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>

➡ L'établissement est conventionné au titre de **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie** (A.P.A.) selon les dispositions du règlement départemental de la Métropole de Lyon ; cette allocation permet, après demande et accord, de couvrir une partie des frais des tarifs journaliers de dépendance.

Pour plus d'informations sur les conditions et les demandes d'APA, veuillez consulter le site :

<https://www.grandlyon.com/services/allocation-personnalisee-d-autonomie.html>



Votre admission et votre accueil dans l'établissement

Toute personne candidate constitue un dossier administratif et médical. Elle est ensuite reçue en visite de préadmission, avec ses proches, par le médecin coordonnateur et le cadre de santé. A l'issue de ces démarches, l'admission est prononcée par la direction lors de la commission d'admission.

Le **dossier administratif** doit contenir les pièces suivantes :

- ➔ une fiche individuelle du résident reprenant son état civil ;
- ➔ l'original de la carte d'assurance sociale (carte vitale et attestation papier) ;
- ➔ la copie de la carte ou de l'attestation d'assurance de la mutuelle, le cas échéant ;
- ➔ la copie de la carte d'invalidité, le cas échéant ;
- ➔ la copie de la quittance d'assurance responsabilité civile personnelle ;
- ➔ le dernier avis d'imposition ou de non-imposition ;
- ➔ les justificatifs de ressources (photocopie de l'ensemble des justificatifs de votre caisse de retraite ou 3 derniers relevés bancaires), en cas de demande d'aide sociale ou d'allocation logement ;
- ➔ le certificat de conformité (délivré par un professionnel) pour votre téléviseur si vous souhaitez en équiper votre chambre.

L'agent d'accueil se tient à votre disposition pour vous **aider dans les démarches administratives**, au moment de l'admission, de l'entrée et également tout au long de votre séjour.

Pour effectuer une demande d'admission dans notre établissement, vous avez trois possibilités:

- **Vous inscrire directement sur la plateforme de l'agence régionale de santé « Via Trajectoire » :**
<https://trajectoire.sante-ra.fr/GrandAge/Pages/Public/CreationDossierAvantPropos.aspx>
- **Adresser un dossier papier de demande d'admission** à l'établissement. Cliquez sur le lien suivant <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461> pour télécharger le dossier.
- **Vous présenter à l'accueil de l'EHPAD** afin de récupérer un dossier papier à remplir (dans le cas où il vous est impossible de vous connecter à internet).

Le jour de votre entrée, vous êtes accueilli par un représentant de la direction, puis accompagné dans votre chambre. Un état des lieux est réalisé dès l'entrée dans la chambre.

Le personnel de l'étage (aides-soignants et agents de service) vous explique le fonctionnement du service, vous aide à vous repérer dans l'établissement, vous précise les modalités de la vie quotidienne.

Le cadre de santé ou l'infirmier vient se présenter, prend en charge le suivi de votre santé (dossier médical) et met en place les aides nécessaires.

Dans les premiers jours suivant votre arrivée, les différents professionnels s'attachent à vous accompagner dans votre repérage des lieux, des personnes, des rythmes.



Vos droits et vos obligations

Le règlement de fonctionnement

L'EHPAD Les Girondines et les professionnels qui y travaillent ont à cœur de respecter vos **droits** en votre qualité d'usager et de citoyen.

Vivre en institution nécessite de la part de tous le respect des **obligations** et des **devoirs** nécessaires à l'application des règles de vie collective.

Le **règlement de fonctionnement**, annexé au présent livret d'accueil, indique les principales modalités concrètes d'exercice des droits des usagers. Il précise également :

- l'organisation et l'affectation à usage collectif ou privé des locaux et bâtiments ainsi que les conditions générales de leur accès et de leur utilisation ;
- les mesures relatives à la sûreté des personnes et des biens ;
- les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles ;
- les obligations faites aux personnes accueillies ou prises en charge pour permettre la réalisation des prestations qui leur sont nécessaires, y compris lorsqu'elles sont délivrées hors de l'établissement ;
- les obligations concernent, notamment, le respect :
 - des décisions de prise en charge, des termes du contrat de séjour (ou du document individuel de prise en charge),
 - des rythmes de vie collectifs, le comportement civil à l'égard des autres personnes accueillies ou prises en charge, comme des membres du personnel,
 - des biens et équipements collectifs,
 - des prescriptions d'hygiène de vie nécessaires.

Le règlement de fonctionnement est également téléchargeable sur le lien :

<https://girondines.fr/documents/>

Les personnes qualifiées

Toute personne prise en charge par un établissement ou un service médico-social (ou son représentant légal) peut faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits :

- le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité, et de la sécurité de l'usager ;
- le libre choix entre les prestations (accompagnement à domicile ou en établissement) ;
- la prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé ;

- la confidentialité des données concernant l'utilisateur ;
- l'accès à l'information ;
- l'information sur les droits fondamentaux, les protections particulières légales et contractuelles et les recours dont l'utilisateur bénéficie ;
- la participation directe de l'utilisateur ou avec l'aide de son représentant légal au projet d'accueil et d'accompagnement.

La personne qualifiée informe l'utilisateur qui demande de l'aide (ou son représentant légal) des suites données à sa demande, des démarches éventuellement entreprises ainsi que, le cas échéant, des mesures qu'elle peut être amenée à suggérer (art R 311-2 du code de l'action sociale et des familles).

La personne qualifiée n'a pas de pouvoir d'injonction vis-à-vis de l'établissement d'accueil, ni de l'administration mais elle dispose d'une capacité d'alerte en cas de manquement aux droits des usagers. En effet, elle rend compte à l'autorité chargée du contrôle de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil et, en tant que de besoin, à l'autorité judiciaire.

Elle peut également informer la personne ou l'organisme gestionnaire. Elle ne peut pas se substituer à un avocat ou à un représentant légal de l'utilisateur.

Le demandeur est libre de choisir la personne qualifiée de son choix sur la liste départementale. Une personne qualifiée ne peut se saisir elle-même d'une situation, elle doit avoir été sollicitée par un usager.

Dans le département du Rhône, il n'y a actuellement aucune personne qualifiée désignée.

En cas de difficultés ou de litige portant sur le respect des droits des usagers, vous pouvez vous adresser notamment :

- Aux référents "Personne qualifiée" de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : Référent Rhône Métropole de Lyon : 04 27 86 56 63 - <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-personne-qualifiee>
- ALMA (Allo Maltraitance) : 39 77

Informatique et liberté

Les données vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Les données médicales sont transmises au médecin coordonnateur et sont protégées par le secret médical ; les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble du personnel.

La communication des documents et données s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

En cas de contestation ou de réclamation, la possibilité vous est donnée de contacter les personnes habilitées.

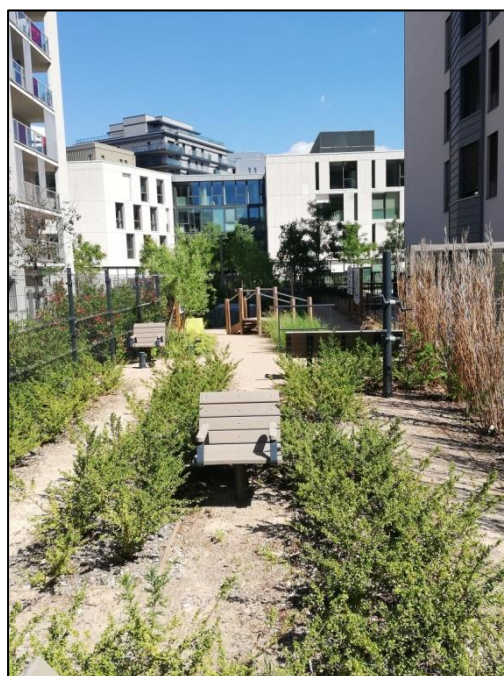
Annexes

Vous trouverez en annexes :

- la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- le règlement de fonctionnement

Nous espérons que ce livret d'accueil répond à toutes vos questions.

N'hésitez pas à nous interpeller pour tout complément d'information.



La directrice et l'ensemble du personnel seront ravis de vous accueillir
et vous souhaitent la bienvenue aux Girondines

Feuillets additionnels

- *La gouvernance – p.29*
- *Une équipe à votre écoute- p.30*
- *Les partenaires du Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles (FRRA)-p.34*
- *Les prestataires de l'EHPAD Les Girondines-p.35*
- *La démarche qualité-p.36*
- *Une équipe dédiée pour un accueil chaleureux-p.37*

La Gouvernance

Le conseil d'administration du Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles

Président –

Vice-Président –

Trésorier –

Secrétaire –

Les représentants du Conseil de vie sociale

↪ **Résidents :**

Madame ROBIN Solange

Monsieur COULON Jean-Claude

Suppléant : Monsieur ALCAIS

↪ **Familles des résidents :**

Madame LOPEZ, fille de Madame ROGER

Monsieur BERRUYER, gendre de Madame DECOURT

↪ **Les personnels**

L'animatrice,

Le cadre de santé, invité

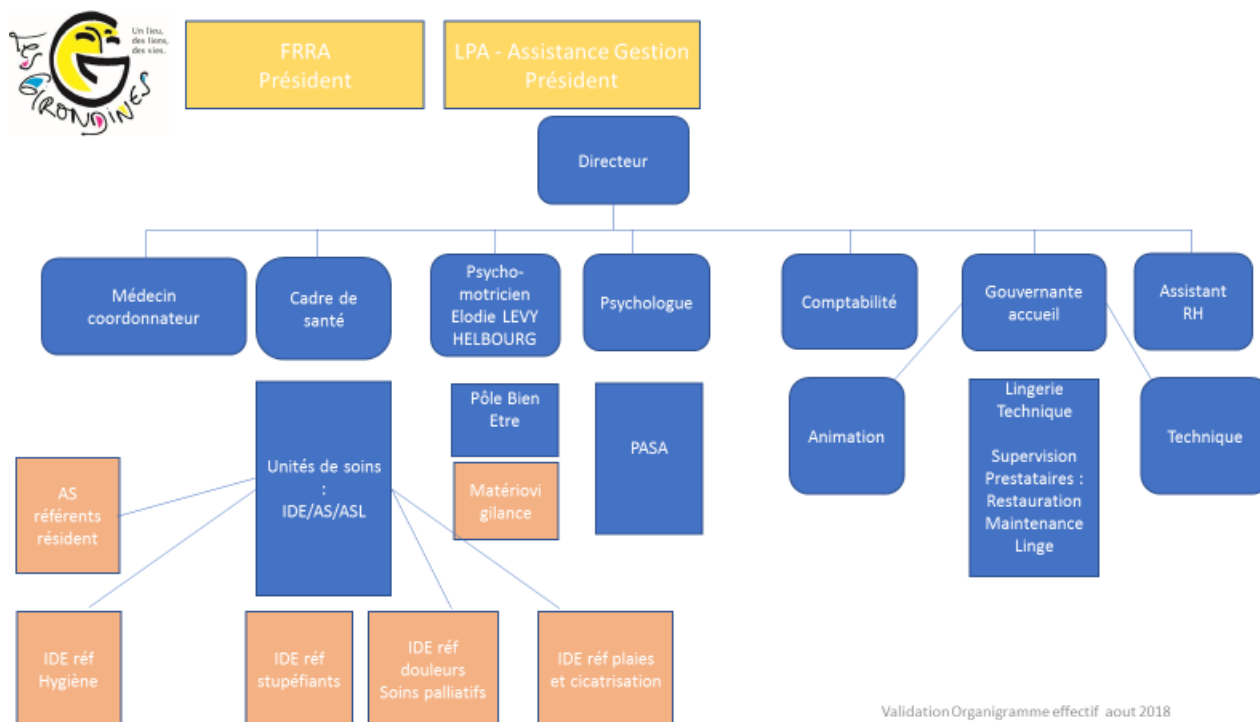
La gouvernante, invitée

↪ **L'organisme gestionnaire**

Représentant de l'association FRRA : le président de l'association –

Représentant de la direction de l'EHPAD : le directeur –

Une équipe à votre écoute



Concrètement, quelles sont les missions de vos interlocuteurs au sein des Girondines?

➔ Direction - Administration et logistique :

La direction

Garante du bon fonctionnement de l'établissement, elle est responsable de l'ensemble du personnel et dirige l'établissement. Le directeur est l'interlocuteur privilégié des résidents et des familles.

La gouvernante accueil

Elle assure en relation avec la Direction la qualité de la prestation globale et encadre au côté du directeur l'équipe technique, animation et les prestataires restauration, maintenance, linge. Elle sera votre interlocutrice privilégiée durant tout votre séjour.

La comptable

Elle assure la comptabilité de l'établissement et le suivi financier de l'établissement. Elle édite les factures des résidents et assure leurs règlements.

L'assistante RH

Elle assure le planning et la gestion du personnel.

L'animateur

Il organise les activités socioculturelles de l'établissement et vous propose un programme d'animations variées. Il accompagne votre vie sociale avec les autres résidents et les partenaires extérieurs par la réalisation d'activités et d'animations diverses.

Les responsables techniques –

Ils veillent au bon fonctionnement des installations de la résidence et à leur entretien. Ils sont présents pour effectuer tous les petits travaux de votre chambre et les réparations nécessaires à votre sécurité.

La restauration

Tous les acteurs de la restauration concoctent vos repas en fonction de vos régimes et de vos goûts, dans le respect des normes d'hygiène en vigueur.

L'équipe de salle

Elle est composée de serveurs qui assurent le service de salle et veillent à la bonne tenue de la salle de restaurant.

L'agent de service hôtelier (ASH) :

Il est chargé de l'entretien des locaux, du linge, des chambres et espaces communs, et du service des repas. Il contribue au maintien de l'hygiène et à l'amélioration de votre confort.

➔ L'équipe soignante

L'équipe soignante de l'établissement est située au premier étage. C'est là que se trouve la salle de soins, espace de travail du personnel soignant. Y sont regroupés les bureaux des infirmières, du cadre de santé, de la psychologue et de la psychomotricienne, du médecin coordonnateur et des intervenants extérieurs. Le pôle médical dispose également d'une salle de kinésithérapie et d'une salle de bains avec baignoire adaptée thérapeutique.

Le médecin coordonnateur

Présent à temps partiel au sein de l'établissement, il organise la prise en charge du résident : visite de pré-admission, conseil auprès de la commission d'admission, évaluation de la dépendance du résident. Il assure également du respect des droits et libertés du résident.

Il assure la qualité de la prise en charge en favorisant une prescription coordonnée des intervenants et en s'assurant de la mise en œuvre des bonnes pratiques.

Il a un rôle de conseil et de coordination auprès des intervenants médicaux et paramédicaux libéraux, des services hospitaliers et autres prestataires externes.

Médecin salarié de l'établissement, il s'assure de la permanence des soins et du circuit du médicament.

Le cadre de santé

Il assure la gestion et la coordination du personnel soignant et de la logistique associée aux soins. Il s'assure de la qualité des prestations conformes aux bonnes pratiques dans chacun des domaines. Il assure la bonne coordination des soins et le relai avec les familles des résidents.

Le cadre de santé peut être accompagné d'un infirmier référent en charge d'un domaine spécifique lié aux soins (hygiène, médicament, ...).

Les unités de soins : Infirmiers Diplômés d'Etat, Aides Soignants et Agents des Services Logistiques et Auxiliaires de vie

Sous la responsabilité médicale du médecin coordonnateur et la responsabilité organisationnelle du cadre de santé, **les infirmiers**, en dehors du suivi quotidien de l'état de santé des résidents, prennent en charge la gestion des visites des intervenants libéraux, des appels d'urgence, des examens et consultations des hospitalisations, des commandes de médicaments, de l'utilisation du matériel médical et des prescriptions des régimes alimentaires.

Pour les reconnaître facilement, les membres du personnel portent des tenues spécifiques en fonction de leur métier et des tâches qui leur incombent.

Pour les distinguer :

- Les infirmiers portent une tenue blanche et bleue. Ils assurent l'ensemble des soins prescrits par le médecin, la préparation des médicaments, la réalisation des pansements, etc.
- Les aides-soignants et Auxiliaires de vie portent également une tenue verte et blanche. Ce sont eux qui aident les résidents pour les tâches de la vie quotidienne : distribution du petit déjeuner, toilette, aide au repas, transferts, etc.
- Les agents de service portent une tenue violette et blanche. Ils ont en charge l'entretien des chambres et des espaces communs, l'entretien du linge, le service en salle à manger, etc.
- Le personnel affecté au PASA est en civil. Un badge sur la poitrine permet de les identifier.

Les infirmiers	Les aides-soignants	Les agents de service
		

Le psychomotricien

Il dispense les soins de psychomotricité sur prescription médicale et élabore le diagnostic psychomoteur. Il réalise des séances individuelles ou de groupe de stimulation sensori-motrices, de relaxation ou d'expression artistique ou corporelle. Il supervise le bon fonctionnement du pôle bien-être. Il participe à l'élaboration du projet de soins et adapte la prise en charge du résident à l'évolution de son état de santé et ses possibilités fonctionnelles.

Le psychologue

Il effectue un travail d'évaluation des besoins auprès du résident et assure son soutien psychologique ainsi que celui des familles. Il participe également à l'élaboration du projet de soin.

➔ **Les professionnels libéraux**

Votre état de santé est suivi par le médecin généraliste de votre choix. Il vient vous rendre visite au sein de l'établissement, soit à votre demande, soit sur sollicitation de l'équipe soignante si votre état le nécessite. Les frais induits par les soins des médecins libéraux et les services de kinésithérapie et d'orthophonie ne font pas partie des frais d'hébergement. Par ailleurs, l'établissement n'est pas autorisé à disposer d'une pharmacie. Par conséquent, les médicaments prescrits par le médecin généraliste sont livrés par une pharmacie de ville. Les actes médicaux, de kinésithérapie, d'orthophonie et les médicaments sont donc à votre charge. Vous serez remboursé, le cas échéant, par votre assurance maladie sur la base d'une prescription médicale, puis par votre mutuelle si vous en avez souscrit une.

Les partenaires

du Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles (FRRRA)



www.cnsa.fr



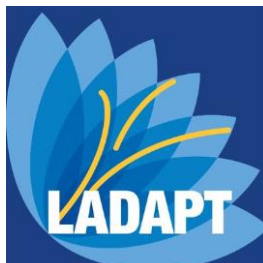
www.grandlyon.com



www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



<https://www.aveuglesdefrance.org/>



Association pour l'insertion sociale et professionnelle des handicapés

www.ladapt.net

Le projet est géré depuis le mois de mai 2017 par la Pierre Angulaire, structure de gestion d'EHPAD de Habitat et Humanisme :



Les prestataires

de l'EHPAD les Girondines

→ La restauration



→ L'entretien de votre linge



Entretien du linge et des vêtements personnels des résidents



Entretien d'hygiène textile (linge plat)

→ Votre courrier



→ Les lignes téléphoniques et internet



→ L'équipement et la maintenance du bâtiment



La démarche qualité



→ La Formation des professionnels

Chaque année, le personnel soignant et administratif suit des formations sur différentes thématiques en réponse aux pratiques quotidiennes :

- Bienveillance
- Gestes et postures
- Droits des résidents et responsabilité des professionnels
- Fin de vie, douleur et soins palliatifs
- L'agressivité de la personne âgée
- Hygiène
- Sécurité : incendie, manœuvre.

→ Le plan bleu

La mise en place d'un plan bleu, élaboré sous la responsabilité du directeur de l'établissement, permet à ce dernier de s'inscrire dans une **démarche-qualité opérationnelle** en réalisant un bilan exhaustif de ses capacités de fonctionnement usuelles et en évaluant sa réactivité face à une situation exceptionnelle, voire de crise. Il s'agit de rassembler dans un plan unique et cohérent toutes les dispositions déjà existantes, de les adapter et de les actualiser le cas échéant, pour faire face à une situation critique telle que :

- risque électrique ;
- évacuation ;
- risque infectieux ;
- pandémie ;
- évènement indésirable grave, etc.

→ La révision annuelle des procédures et protocoles internes

Les procédures internes sont révisées chaque année par les professionnels soignants et administratifs afin de garantir la qualité du suivi des soins et des prestations fournis au sein de l'établissement.

Une équipe dédiée pour un accueil chaleureux



Voici vos différents interlocuteurs au sein de notre établissement. Vous pouvez les joindre via la ligne téléphonique de l'accueil : 04 72 76 85 20.

La directrice : Annabel Solignac – ehpad@girondines.fr

La gouvernante : Rima Sahbi – gouvernante@girondines.fr

La comptable : Hélène Piard – compta@girondines.fr

L'assistant RH – Géraldine Dubois – ehpad@girondines.fr

Le médecin coordonnateur : Dr Coulaty – [medical@girondines .fr](mailto:medical@girondines.fr)

Le cadre de santé : Fatima Lalaoui – cds@girondines.fr

La psychomotricienne : Elodie Levy Helbourg

La psychologue : Laetitia Aujaugue